



SANTÉ TRAVAIL

BILAN À MI-PAROURS
DU PLAN RÉGIONAL
(PRST 2016-2020)

DOSSIER DE PRESSE



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020



➤ INTRODUCTION

- « Ne plus guérir, mais prévenir » - Le mot du Directe..... 3

➤ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- Des **accidents du travail** encore trop nombreux 4
- Des **maladies professionnelles** qui concernent à 87% les muscles et le squelette 5
- Des **inaptitudes** majoritairement liées à des troubles articulaires ou au psychisme 5

➤ RAPPEL - LE PRST OCCITANIE ET SES 21 ACTIONS

- Les **3 principes d'orientation** du PRST en Occitanie 6
- Les **7 orientations définies par les partenaires sociaux** 6
- Les **21 actions** 7

➤ FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS

- Le risque **amiante** 10
- Les risques liés aux **produits phytopharmaceutiques** (agriculture) 11
- Le risque **routier** 12
- Les **maladies chroniques évolutives** : le risque de perte d'emploi 13

➤ LES ACTEURS DU PRST 14

Ne plus guérir, **MAIS PRÉVENIR**



**Christophe
LEROUGE**

Directeur régional
de la DIRECCTE

(Direction des
Entreprises, de la
Concurrence, de
la Consommation,
du Travail et de
l'Emploi)

Le Plan Régional Santé au Travail Occitanie vise à améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au travail des salariés de notre région, gage de la performance des entreprises du territoire.

Il s'agit de passer à l'action, collectivement, afin de répondre aux enjeux de santé au travail en Occitanie !

Dans le cadre d'un dialogue social constructif, les partenaires sociaux, les acteurs de la prévention, DIRECCTE, CARSAT, ARACT, OPPBTP ainsi que les services de santé au travail, se mobilisent depuis deux ans maintenant autour de **21 actions concrètes et réalistes**.

Ils travaillent ensemble sur des sujets majeurs de santé au travail tels que le maintien dans l'emploi des personnes atteintes de maladies chroniques évolutives, la lutte contre les risques dit psychosociaux (stress, burnout), la prévention des risques chimiques et, plus largement, la qualité de vie au travail.

L'objectif est de rendre audible les messages de prévention auprès des petites entreprises sur le territoire de l'Occitanie.

Deux ans après son lancement, ce plan est en marche :

- les acteurs se mettent en synergie pour que des actions permettent de faire un pas supplémentaire en matière de santé au travail, de façon réaliste et concrète ,
- les consciences évoluent pour ne plus guérir (quand c'est trop tard), mais véritablement prévenir,
- et des exemples concrets portent leurs fruits dans les entreprises.

Ce PRST témoigne de la volonté des acteurs de la santé au travail de mettre en œuvre un projet commun, de coordonner ses actions afin d'être :

- plus efficace,
- plus visible,
- plus lisible

auprès des entreprises : employeurs ou salariés de la région Occitanie.

Parce que la santé au travail est l'affaire de tous !



Colloque de lancement du PRST le 27 juin 2017 à Toulouse
devant plus de 400 participants



Le Diagnostic TERRITORIAL

La feuille de route du Plan Régional Santé Travail a été bâtie à partir d'un premier diagnostic du nouveau territoire Occitanie.

Cet état des lieux, en matière de santé au travail sur l'Occitanie, a été exploité par les acteurs du PRST lors d'un séminaire le 30 mars 2018 afin de prioriser des actions en matière de prévention.

Ce document est téléchargeable sur le site internet www.prst-occitanie.fr

Voici quelques chiffres clés.

① Les accidents du travail

Les chiffres clés du service prévention des Carsat MP et LR pour les salariés du régime général - 2016

	2016	Evolution sur un an	Principales circonstances des AT
Les accidents du travail avec arrêt	54825	+ 1,1%	Pour les 3/4 des AT :
Les accidents du travail graves (avec incapacité permanente)	3013	- 2,1%	• Mouvements du corps (porter, soulever, se lever, déposer, se baisser, marcher...)
Les accidents du travail mortels	51	- 8,9%	• Chutes
Les accidents de trajet	6720	+2,4%	Accidents de la route pour plus de 50% des AT mortels

➤ Un indice de fréquence d'accidents du travail avec arrêt qui reste au niveau régional supérieur à la moyenne nationale mais qui décroît sur la majorité des départements.

➤ Deux secteurs d'activité regroupent une part plus importante des accidents du travail qu'ils ne représentent de salariés : le secteur de la construction et le très vaste secteur du commerce de gros et de détail, des transports, de l'hébergement et de la restauration.

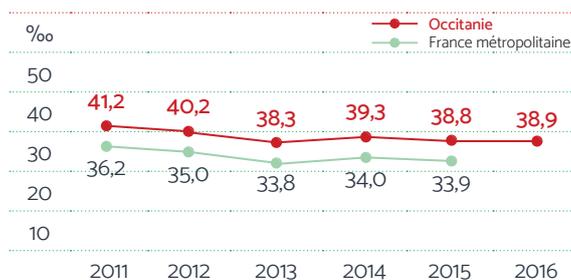
➤ Des indices de fréquence très supérieurs à la moyenne régionale (38,9%) dans des secteurs employant le plus de salariés en Occitanie :

l'hébergement médicalisé pour personnes âgées, la grande distribution et les activités des agences de travail temporaire.

➤ Un taux de gravité toujours en augmentation.

Indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt en Occitanie et en France entre 2011 et 2016, régime général

Source : Carsat LR et MP, exploitation ORSMIP



Indice de fréquence : nombre d'accidents du travail ou de maladies professionnelles avec arrêt rapporté à 1000 salariés

Taux de gravité : nombre de jours perdus pour 1000 heures travaillées

IPP : incapacité partielle permanente

② Les maladies professionnelles

Les chiffres clé du service prévention des Carsat MP et LR pour les salariés du régime général - 2016

	2016	Evolution sur un an
Les maladies professionnelles (MP) avec arrêt	2492	- 1,2%
Les maladies professionnelles avec incapacité permanente	1247	- 6,7%
Les maladies professionnelles mortelles	19	+ 5,5%

➤ Un indice de fréquence des maladies professionnelles avec arrêt inférieur à celui de la France et hétérogène selon les départements (régime général et régime agricole).

➤ Troubles musculo-squelettiques (TMS) en 2016 pour le régime général : 2 399 cas représentant 87% des maladies professionnelles reconnues.

➤ Les maladies professionnelles reconnues les plus fréquentes :

- Les affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (tableau 57) : un peu plus de 80%.
- Les affections chroniques du rachis lombaire

provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes (tableau 98) : environ 6%.

• Les affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante (tableau 30) : un peu plus de 3%.

Indice de fréquence des maladies professionnelles avec arrêt en Occitanie et en France entre 2011 et 2016, régime général

Source : Carsat LR et MP, exploitation ORSMIP



③ Les inaptitudes au travail

➤ Selon une étude menée en Languedoc-Roussillon en 2016 sur des situations d'inaptitude, deux types de pathologies sont à l'origine de 75% des mises en invalidité : les pathologies ostéoarticulaires (36,5%) et les pathologies de la sphère mentale (36,6%).

Nombre d'inaptitudes médicales au travail prononcées par les médecins du travail en 2016 (régime général - SSTI)

Effectif salarié concerné	1 128 951
Aptitudes avec restrictions ou aménagements	30 344 (2,7%)
Inaptitude au poste (apte à un autre)	6 774 (0,6%)
Inaptitude à tous postes	5 741 (0,5%)





LE PRST OCCITANIE

et ses 21 actions

Le Plan Régional Santé au Travail Occitanie est aussi le premier plan régional de notre nouvelle grande région.

Le PRST a été élaboré sur un mode participatif et consensuel au sein du CROCT (Comité Régional d'Orientation des Conditions de

Travail) mis en place en décembre 2016.

Animé par la Direccte, le CROCT exerce une fonction d'orientation dans le domaine de la politique de santé et de sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail.

Les 3 principes d'orientation du PRST en Occitanie

- Construire des actions basées sur un travail de coopération et de partenariat.
- Favoriser des actions innovantes.
- Proposer des actions réalistes et opérationnelles.

Les 7 orientations définies par les partenaires sociaux :

- 1 Faire de la prévention une priorité ! Prévenir la désinsertion professionnelle**
des personnes confrontées à une restriction d'aptitude pour raison de santé en vue de favoriser leur maintien dans la dynamique du travail.
- 2 Faire de la qualité de vie au travail un objet stratégique** et en favoriser sa mise en œuvre.
- 3 Simplifier les règles de prévention** et les rendre accessibles aux employeurs, aux salariés, à leurs représentants.
- 4 Prioriser certains risques :**
 - Les risques professionnels récurrents : notamment les chutes de hauteur et de plain-pied, l'exposition aux CMR (cancérogène, mutagène et reprotoxique), les risques psychosociaux.
- 5 Rassembler et mettre en perspectives les données de santé au travail.**
- 6 Structurer en système d'acteurs.**
- 7 Améliorer la complémentarité opérationnelle des acteurs**
de la santé au travail.



Synoptique des actions du PRST 3 Occitanie

Le PRST 3 Occitanie se décline en 21 actions régionales issues du Plan national. Le choix de ces actions a été défini collectivement avec les membres du CROCT. Il s'est opéré à partir de la réalité économique et sociale de la région ainsi que des problématiques de santé au travail identifiées sur le territoire.

AXE N°1 : DONNER LA PRIORITÉ À LA PRÉVENTION PRIMAIRE ET DÉVELOPPER LA CULTURE DE PRÉVENTION			
Objectifs	Thématiques	Actions	Fiche
1 Culture de prévention	Renforcer et accompagner l'évaluation des risques	Action 1.1 : Accompagner les démarches d'évaluation des risques et de planification de la prévention, notamment dans les PME-TPE	1
	Agir par la formation	Action 1.2 : Renforcer la formation initiale et continue en santé sécurité au travail et en management du travail	2
	Informier et communiquer	Action 1.3 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et un programme de communication pluriannuels coordonnés entre les principaux acteurs de la prévention	3
2 Prévention de l'usure professionnelle	Agir en prévention primaire pour prévenir l'usure professionnelle et la pénibilité	Action 1.6 : Evaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)	4
		Action 1.7 : Agir en amont sur la conception des équipements et des lieux de travail	5
		Action 1.8 : Développer une offre de services en direction des entreprises pour leur donner les moyens d'accompagner le vieillissement actif	6
3 Cibler des risques prioritaires	Prévenir l'exposition aux produits chimiques	Action 1.9 : Faire face aux enjeux liés à la dégradation de l'amiante présente dans les bâtiments pendant les 40 prochaines années	7
		Action 1.10 a : Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective des risques chimiques. Prévenir l'exposition aux risques chimiques	8A
		Action 1.10 b : Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective des risques chimiques. Prévenir l'exposition aux produits phytopharmaceutiques	8B
	Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied	Action 1.14/1.15 : - Poursuivre et élargir la campagne d'information en faveur de la prévention du risque de chutes de hauteur en l'orientant prioritairement vers les PME-TPE - Renforcer la conception des chantiers en sécurité en impliquant l'ensemble des acteurs	9
	Prévenir les risques psychosociaux	Action 1.17/1.18 : - Impulser et coordonner, dans le cadre des PRST3, une offre de services régionale et nationale en matière de RPS - Mener une campagne de communication déclinée au plan territorial sur la prévention des risques psycho-sociaux	10
	Prévenir le risque routier professionnel	Action 1.22 : Sensibiliser et former les chefs d'entreprise à l'évaluation du risque routier et à sa prise en compte dans le DUER	11
		Action 1.24 : Contrôler et sensibiliser sur la réglementation européenne	12

AXE N°2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL, LEVIER DE SANTÉ, DE MAINTIEN EN EMPLOI DES TRAVAILLEURS ET DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Objectifs	Thématiques	Actions	Fiche
4 Qualité de vie au travail	Favoriser la qualité de vie au travail	Action 2.2/2.4 : - Promouvoir auprès de tous les acteurs de l'entreprise la qualité de vie au travail comme une démarche stratégique reposant sur le dialogue social et intégrant nécessairement un volet « qualité du travail » - Impulser et piloter une offre régionale de services en matière de qualité de vie au travail, notamment en direction des PME-TPE	13
5 Maintien en emploi	Prévenir la désinsertion professionnelle et maintenir en emploi	Action 2.6/2.8 : - Mettre en place une offre régionale coordonnée d'accompagnement des travailleurs et des entreprises - Développer, mobiliser et diffuser les connaissances et les outils contribuant au maintien en emploi	14
		Action 2.7 : Elaborer des solutions permettant le maintien en emploi des travailleurs atteints de maladies chroniques évolutives	15
6 Transversalité santé au travail – santé publique	Agir en transversalité pour promouvoir un environnement de travail favorable à la santé	Action 2.9 : Favoriser la collaboration entre autorités en charge de la santé au travail et de la santé publique sur les territoires	16
		Action 2.11 : Prévenir les pratiques addictives en milieu professionnel	17

AXE SUPPORT : RENFORCER LE DIALOGUE SOCIAL ET LES RESSOURCES DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION STRUCTURANT UN SYSTÈME D'ACTEURS, NOTAMMENT EN DIRECTION DES PME-TPE

Objectifs	Thématiques	Actions	Fiche
7 Dialogue social	Placer le dialogue social au cœur de la politique de santé au travail	Action 3.1/3.2 : - Renforcer la place et la visibilité du dialogue social dans la mise en œuvre de la stratégie de santé au travail - Renforcer le rôle du COCT et des comités régionaux dans la gouvernance de la politique de santé au travail et la coordination des acteurs	18
8 Offre de services PME-TPE	Renforcer les acteurs de la prévention en entreprise	Action 3.4 : Poursuivre l'évolution du rôle du système d'inspection du travail dans le cadre de la réforme «Ministère fort»	19
	Mener des actions partenariales ciblées sur des branches ou des territoires	Action 3.7 : Structurer une offre de service et des actions partenariales en direction des PME-TPE, notamment en mobilisant les branches	20
10 Connaissances	Renforcer les connaissances et les systèmes de données et les rendre plus opérationnels	Action 3.13 : Développer à destination de toutes les régions une méthodologie de regroupement des données permettant d'établir un diagnostic territorial opérationnel et de l'animer	21

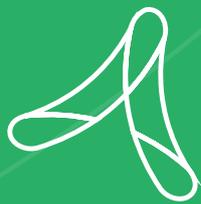
➤ REPÈRES

Sur les 21 actions du PRST 3 Occitanie :

- 13 actions visent l'ensemble des secteurs d'activités.
- Les secteurs ciblés dans les différents groupes sont les suivants : BTP, Restauration, Hébergement, Industrie, Agriculture, Transports, Grande distribution, Maintenance, Nettoyage, Services à la personne, Médico-social, Arts et spectacle.

Sur la durée du PRST 3, d'autres secteurs d'activités pourront être concernés.

Il est précisé dans chaque fiche action consultable sur le site www.prst-occitanie.fr l'articulation avec les 9 principes généraux de prévention (art. 4121-2 du code du travail).



FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS

mises en œuvre sur
4 risques clés

FAIRE FACE AUX ENJEUX LIÉS À LA DÉGRADATION DE L'AMIANTE PRÉSENTE DANS LES BÂTIMENTS

Les affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante (plus de 3% des maladies professionnelles) sont aujourd'hui reconnues.

L'amiante est un cancérogène puissant qui a été très utilisé dans le secteur du BTP.

Un des objectifs de cette action est d'améliorer la connaissance et la compétence des différents acteurs afin d'accompagner les entreprises et prévenir ce risque.

Action 1 : Une plaquette de prévention pour le monde agricole

La DIRECCTE Occitanie a travaillé en collaboration avec la Chambre régionale d'agriculture Occitanie.

Les informations qui s'y retrouvent ont été simplifiées pour répondre au mieux aux questions pratiques du monde agricole.

Ce support d'information est diffusé par la DIRECCTE

Occitanie, la Chambre régionale d'agriculture Occitanie, et par les autres partenaires agricoles.

Il sera complété dès 2019 par des articles de presse agricole locale, qui paraîtront régulièrement. Chaque article fera un focus sur une thématique ou pratique ciblée (exemple : nettoyage d'une toiture amiantée).

Action 2 : un colloque amiante à destination des maîtres d'ouvrage

Le SYRTA (Syndicat du Retrait et du Traitement de l'Amiante et des autres polluants) a organisé avec la participation de la DIRECCTE Occitanie et de la CARSAT Midi Pyrénées ce colloque le 11 avril 2018 à Toulouse.

L'objectif était d'aider les maîtres d'ouvrages à prendre en compte les évolutions de la réglementation en matière de risque amiante.

Cette manifestation fut l'occasion de faire le point sur les obligations et responsabilités du donneur d'ordre en matière de risque amiante.

Le taux de participation (plus de 120 personnes) et les débats ont montré que cette action d'information répondait à un réel besoin.

Action 3 : une réunion de sensibilisation des organismes de formation

Suite à des contrôles de la DIRECCTE Occitanie sur la qualité des formations dispensées par des organismes de formation auprès des travailleurs réalisant des interventions amiante, des dysfonctionnements ont été constatés. Aussi les partenaires Direccte, OPCA Constructys, FFB, FRTP, CAPEB, SCOP BTP SUD OUEST, CARSAT, OPPBTP ont décidé de réunir les organismes de formations afin de les sensibiliser sur leurs obligations,

les procédures et les attentes de la branche et de l'Etat. Une réunion a été organisée le 21 septembre 2018 à Lézignan dans l'Aude.

Elle est apparue incontournable pour pouvoir faire progresser les pratiques de formation et limiter les risques encourus par les salariés des entreprises.

Une vingtaine d'organismes de formation était représentée soit près de 50 participants.

Action 4 : des réunions d'informations à venir

Afin de renforcer la prévention du risque amiante et d'améliorer la connaissance des partenaires sociaux, deux réunions d'information seront organisées en 2019 à Toulouse et à Montpellier.

Sont invités les partenaires sociaux des institutions de prévention des risques professionnels.

Il s'agit d'une information pour tous les secteurs d'activité, puisque l'amiante est un matériau de BTP très répandu.

PRÉVENIR L'EXPOSITION DES UTILISATEURS DANS LE MONDE AGRICOLE

On note une exposition importante aux produits phytopharmaceutiques liée au poids de certains secteurs d'activité (viticulture, arboriculture et grandes cultures principalement).

En 2016, 10 775 tonnes de substances actives ont été commercialisées en Occitanie, dont les 2/3 sont des fongicides (forte représentation de cultures pérennes, particulièrement dans le Gard, l'Hérault, l'Aude et le Gers).

Le soufre (4694 T) et le glyphosate (1 321 T) sont les substances actives les plus vendues.

77% de quantités de substances actives vendues présentent un risque pour la santé et 12% sont classés cancérigènes, mutagènes ou reprotoxique (CMR)

Plusieurs éléments de diagnostic régional sont à prendre en compte :

- la faiblesse de l'évaluation des risques et des démarches de prévention mises en œuvre dans les exploitations,
- un niveau de formation et de compétence insuffisant des acteurs professionnels,
- des équipements de travail inadaptés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.



Action 1 :

améliorer l'efficacité collective des services de l'Etat dans le contrôle

L'idée est de réunir régulièrement les différents services de contrôle concernés par les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (DRAAF/DIRECCTE

pôles C et T) et de créer une culture interservices sur cette thématique. La première réunion a eu lieu le 3 avril 2018.



Action 2 :

informer et sensibiliser les distributeurs d'équipements agricoles

Par exemple, sur le type de cabine de tracteurs requis pour utiliser des produits chimiques en sécurité.

Les partenaires sociaux au sein de la Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de

Travail du Gers ont été parties prenantes dans ces actions de sensibilisation. Ils ont notamment rédigé un courrier d'information à destination de vendeurs de matériels agricoles relais auprès des exploitants.



Action 3 :

constituer et animer un réseau régional des formateurs

Ces formateurs sont ceux qui dispensent les formations préalables à la délivrance des certificats individuels (Certiphyto) obligatoires notamment pour l'utilisation de ces produits .

La mise en place d'une journée technique à destination de ces formateurs, afin d'apporter un appui technique et une veille juridique adaptés aux problématiques de la région, sera organisée au second semestre 2019

SENSIBILISER ET FORMER LES CHEFS D'ENTREPRISES À L'ÉVALUATION DU RISQUE ROUTIER

Le risque routier est la première cause d'accident mortel lié au travail, avec 1 accident mortel sur 2 au travail lié à la route !

L'employeur a une prise directe sur ce type d'accidents, car il peut agir sur l'organisation des trajets, la gestion des véhicules, des compétences et des communications.

Des actions de sensibilisation ont été mises en œuvre en 2018 visant à accompagner l'employeur dans sa démarche.

Action 1 : un kit «prévention du risque routier professionnel»

L'objectif est de faire connaître les enjeux du risque routier aux entreprises et les convaincre à agir.

L'idée est de développer l'évaluation des risques routiers dans les entreprises (mission professionnelle ou trajet domicile – travail) et d'identifier les secteurs d'activité les plus concernés.

Ce kit se présente sous forme d'une clé USB contenant 9 outils :

- un mode d'emploi du kit,
- une plaquette d'interpellation,
- une vidéo scribe permettant d'ouvrir le dialogue sur le risque routier,
- un autodiagnostic pour le chef d'entreprise,

- un diaporama utilisable à la carte,
- une fiche d'évaluation pour toute manifestation,
- 2 fiches d'analyse d'accident (de travail et routier),
- un tableau de recensement des outils existants sur le risque routier.

Il est disponible au téléchargement sur le site internet du PRST 3 Occitanie.



Action 2 : un colloque Risque Routier Professionnel

Il a été organisé le 15 novembre 2018 à Carcassonne, avec pour objectif de mieux informer et accompagner les entreprises à la prise en compte et la prévention du risque routier professionnel.

Plus de 200 personnes étaient au rendez-vous. Ce fut l'occasion pour certaines entreprises d'échanger sur les bonnes pratiques mises en œuvre et transposables dans tous domaines.

Le même type d'action de sensibilisation sera organisé dans les départements de l'Ariège et de l'Hérault au premier semestre 2019



MAINTENIR EN EMPLOI LES SALARIÉS ATTEINTS DE MALADIES CHRONIQUES ÉVOLUTIVES

Parler de cancer ou de maladies cardio-vasculaires au travail n'est pas chose facile.

Et pourtant, les enjeux sont importants : les **maladies chroniques évolutives (MCE)** touchent, selon le Ministère de la santé, 1 personne sur 5.

Pour près de la moitié des personnes, la maladie survient alors qu'elles sont encore dans la vie active.

Les MCE sont un sujet mal connu et peu appréhendé par les organisations du travail. Le manque d'information, la méconnaissance de la maladie et de ses impacts sur le travail et des organisations trop rigides peuvent contribuer à la marginalisation du travailleur voire à son exclusion du travail, ce qu'on appelle la « désinsertion professionnelle ».

477 728 affections de longue durée pour les 15/64 ans en Occitanie en 2014 dont :

Affections psychiatriques de longue durée	21%	52%	48%
Diabète	16,7%	59%	41%
Maladies cardiovasculaires	16,5%	73%	27%
Cancers	15,2%	63%	37%

Action 1 : un kit d'animation et de sensibilisation

Le groupe qui travaille sur le maintien en emploi des salariés atteints de maladies chroniques évolutives s'est fixé pour objectif de construire des outils de sensibilisation pour les entreprises, mais aussi pour les acteurs du maintien en emploi.

Ces outils permettront de mieux comprendre cette problématique et la façon d'agir au sein des entreprises en anticipant les situations d'inaptitude.

Ainsi sera mis à disposition sur le site du PRST un

d'animation complet pour parler simplement de maintien en emploi des salariés atteints de maladie grave.

Ce kit d'animation (en cours de finalisation) comprend :

- une plaquette de sensibilisation à destination des entreprises,
- des diaporamas pour deux formats de réunion,
- des outils pédagogiques,
- des chiffres clés,
- des ressources documentaires pour aller plus loin.

MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET MALADIE CHRONIQUE: Comment agir en entreprise?

DES MALADIES DÉVELOPPÉES CONCERNENT VOS SALARIÉS

15% de la population active est atteinte d'une maladie chronique.

MAINTIENIR VOS SALARIÉS DANS L'EMPLOI, C'EST GARANTIR :

- LA PRÉFÉRENCE SOCIALE
- LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE
- LA SÉCURITÉ JURIDIQUE

LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES SALARIÉS ATTEINTS DE MALADIES CHRONIQUES. OÙ EN ÊTES-VOUS?

Comment utiliser ce questionnaire ?

☒ Faites le point sur la situation dans l'entreprise en répondant aux questions.

☒ Si vous avez une réponse « oui », continuez dans votre démarche.

☒ Si vous avez plusieurs réponses « oui », il y a un risque pour vos salariés, consultez les pages suivantes.

QUELQUES QUESTIONS POUR FAIRE LE POINT DANS VOTRE ENTREPRISE

Face à des signaux d'alerte...	Oui	Non	Ne sait pas
Contratariez-vous régulièrement des embauches de travail à temps partiel ou à temps réduit ?	▲	■	■
Recruteriez-vous des personnes à temps partiel ou à temps réduit en raison de problèmes de santé ?	■	■	■
Uniquement si c'est des personnes à temps partiel ou à temps réduit en raison de problèmes de santé ?	▲	■	■
Disposez-vous de salariés affectés à des tâches de travail à temps partiel ou à temps réduit en raison de problèmes de santé ?	■	■	■
Avez-vous déjà travaillé pour maintenir des salariés ayant des problèmes de santé ?	■	■	■
Les actions que vous menez			
Recruteriez-vous des personnes à temps partiel ou à temps réduit en raison de problèmes de santé ?	▲	■	■
Face à un problème de santé d'un de vos salariés, savez-vous comment procéder ?	■	■	■
Face à un problème de santé d'un de vos salariés, savez-vous sur qui vous appuyer ?	■	■	■
Avez-vous connaissance des aides que vous pouvez mobiliser pour maintenir dans l'emploi vos salariés ?	■	■	■
Avez-vous mis en place une démarche volontaire en matière de maintien dans l'emploi ?	■	■	■

☒ Pour plus de détails des actions à mettre en place, consultez le site du PRST.

☒ Pour plus de détails des actions à mettre en place, consultez le site du PRST.



Un plan régional **AVEC DES ACTEURS COORDONNÉS**

Basé sur la partenariat et la cohérence, le PRST Occitanie, tant dans sa phase de construction que dans sa phase de mise en oeuvre, mobilise

de nombreux acteurs, garantissant pertinence et complémentarité des actions.



➤ Une action collective et coordonnée au profit direct des entreprises et de leurs salariés

DE PRÉVEN
EMPLOI
TION
TRAVAIL
TPE
PRÉVENTION
PME
DIAGNOSTIC
ACTION
QUALITÉ DE VIE AU
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE
TRAVAIL
PRIMAIRE
CULTURE DE PR
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE
DÉSERTION PROFESSIONNELLE
DIAG
ÉVENTION
ZOC
TRAVAIL
TPE
PRÉVENTION
PME
DIAGNOSTIC
ACTION
QUA
PRÉVI
ITÉ AU TR
VENTION PRIMAIR
SANTÉ CULTU
DIALOGUE SOCIAL PERFORMA
PRÉVENIR LA DÉSINSERTION PRO
IQUE DE PRÉVENTIO
EN EMPLOI
PRÉVENTION
SOCIAL
ITÉ
TRAVAIL
TP
PM
DIAGN
TRAVAIL
MAIRE
QUALITÉ DE VIE AU TRAVA
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET SOCI
TURE DE PRÉV
FORMANCE ÉCONOMIQUE ET
ION PROFESSIONNELLE
DIAGNO
NTION
Z OCC
TPE
PR
PRÉVENTION
PME
DIAGNOSTIC
QUALIT
PRÉVENT
NTÉ AU TR
VENTION PRIMAIR
CULTU
DIALOGUE SOCIAL PERFORM
PRÉVENIR LA DÉSINSERTION PRO
IQUE DE PRÉVENTI
IEN EN EMPLOI
PRÉVENTION
SOCIAL
ITÉ
TRAVAIL
TP
PM
DIAG



**En Occitanie,
la santé au travail
c'est l'affaire de tous !**

prst-occitanie.fr

#PRST3OCCITANIE



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

➤ CONTACTS PRESSE

DIRECCTE Occitanie

Christine LEMOAL

☎ 06.29.85.54.40

☎ 05.62.89.83.40